



Bureau du 16 septembre 2022

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 11h00

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Sylvain BONENFANT	CC Roumois Seine
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Max RONGRAIS	CC Pays de Conches

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice de projet numérique	Non votant
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant
Agent ENN	Annie JACQUES	Chargée de communication	Non votant

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du PV du précédent Bureau
- Délégation de pouvoir accordée au Président
- Modification du tableau des effectifs
- Adhésion à l'association DECLIC
- Présentation synthétique du projet Agence du numérique
- Présentation du Pack E-Administration
- Actualités juridique (recours ENTHD + article 53)

Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 23 mai 2022. Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne la délégation de pouvoir accordée au Président.

Monsieur GRAVELLE indique que ce rapport est soumis aux élus afin de faciliter les procédures d'administration.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le troisième rapport concerne la modification du tableau des effectifs.

Monsieur GRAVELLE explique qu'il s'agit d'une prévision dans le cadre du lancement de l'agence du numérique. Le recrutement d'un chef de projet numérique est envisagé pour la gestion du pack E-Administration.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Nicolas GRAVELLE décide de passer directement à la présentation synthétique de l'agence du numérique et du pack E-Administration pour illustrer ce futur recrutement.

Monsieur Sylvain BONENFANT prend la parole pour cette présentation.

Il rappelle avant tout que le dernier comité syndical du 23 mai dernier a voté la stratégie départementale des usages du numérique.

Il tient également à féliciter Elise Brigand pour son très bon travail de marketing sur ce projet, grâce à qui on peut aujourd'hui proposer une offre claire, limpide et explicite à présenter à nos élus. Elise a rejoint l'équipe d'Eure Normandie Numérique le 1^{er} septembre, elle travaille depuis plusieurs mois sur le lancement de l'agence.

Il remercie également Annie et Elodie pour leur implication.

Diffusion aux membres du Bureau de la vidéo promotion de l'Agence du numérique.

Monsieur Sylvain BONENFANT, développe les informations énoncées dans la vidéo, cette agence sera construite autour de 4 piliers/offres de service qui sont :

- **Un centre ressource**

Cette offre répondra aux besoins des élus, afin de les accompagner et de les conseiller sur leurs projets locaux tant du point de vue organisationnel que technique.

Un groupe de travail sera prochainement organisé avec les secrétaires de mairie qui porteront et approuveront ce projet.

- **Un pack E-administration**

Le dénominateur commun est la dématérialisation.

Deux solutions mises à disposition :

- Un pack pour modernisation de leurs administrations et simplifier les procédures (ex: parapheur électronique)
- Un pack pour simplifier les démarches des administrés

La solution Pléiades a été retenue, elle bénéficie de 8 ans d'expérience, elle a été développée dans les pays de la Vendée. On peut se projeter facilement car ce département est très semblable à l'Eure en termes de densité de population. C'est un département également rural.

On ne prend pas trop de risque car c'est un outil qui fonctionne très bien. Très bon retour des communes du département du pays de la Vendée. Et le département de la Somme travaille également avec Pléiades.

Arnaud HADIDA évoque également une rencontre qui a eu lieu avec Monsieur Jean-Paul Legendre, président de l'Union des maires et des élus de l'Eure.

Cette rencontre est très importante car elle a permis à l'agence l'impérieuse nécessité de rencontrer le réseau des 400 secrétaires de mairie de l'Eure qui utilisent déjà des services dématérialisés auprès du département de l'Eure, afin de les impliquer dans le choix et l'utilisation des outils que nous allons proposer.

Leur volonté est de pouvoir simplifier leur travail au quotidien, uniformiser les outils et pouvoir échanger avec les autres secrétaires.

Pléiades est un bureau virtuel qui regroupera les différentes plates-formes actuelles : ACTES, plateforme des marchés publics, Hélios etc..., qui sont aujourd'hui gérée par le département de l'Eure.

Monsieur Nicolas GRAVELLE questionne Sylvain BONENFANT sur le sujet de l'annonce aux élus du basculement de ces plateformes dans les attributions de l'agence.

Monsieur Sylvain BONENFANT répond que le Département fermera ces propositions de service à échéance fin d'année 2023 pour les basculer vers les services de l'Agence du Numérique et que nous disposons donc d'un an pour communiquer auprès des élus sur ce changement.

Arnaud HADIDA indique que la meilleure solution serait que le département prépare un courrier à destination de tous les maires de l'Eure pour leur préciser que ces solutions vont basculer dans le champ des compétences de l'Agence. Ils doivent être les porteurs de ce message.

La communication est très importante, il faut insister sur la gratuité de ces offres de service car c'est le cas aujourd'hui avec le département. Pour proposer ces services et ces applications, il faut que les communes adhèrent à l'agence pour justifier la mise à disposition de ces solutions, de leurs accompagnements et des offres de service supplémentaire à la carte qui eux seront probablement payants. Les tarifs d'adhésion pour les communes Syndicat sont à définir ultérieurement par l'assemblée.

Elise Brigand indique qu'à titre comparatif avec l'ADICCO qui propose des solutions semblables, les coûts d'adhésion sont bien plus importants environ 600 euros de plus pour les communes.

Un point de vigilance en termes de communication doit bien être apporté.

Monsieur James BLOUIN évoque la possibilité de réaliser une petite présentation à chaque conférence des maires dans les EPCI en présence d'un représentant ENN, qui serait la façon la plus simple de communiquer.

Elise Brigand présente aux membres du Bureau le rétro planning pour la mise en place du service du pack E-administration

1) Phase de conception et développement du projet : novembre à avril 2023.

2) Mise en production : mai à décembre 2023.

L'idée sera de mettre en place le service par "bloc" d'environ 100 communes tous les 2 mois.

Un travail sera fait sur des procédures et des supports de communication.

- **Le numérique solidaire**

Monsieur Sylvain Bonenfant indique que cela regroupe la solidarité territoriale, comment assister les communes et les EPCI dans les projets numérique e-santé/vidéo-protection). Accompagnement des politiques publiques.

Offre qu'on projette de démarrer d'ici une année. On va conduire tout d'abord des expérimentations.

- **La confiance numérique**

Sylvain Bonenfant indique que cela regroupe globalement la cyber-sécurité et la RGPD dans un contexte où les cyber-attaques se multiplient ces dernières années.

Madame Élodie BOINET prend la parole au sujet de l'évolution des statuts d'Eure Normandie Numérique, elle précise que toutes les collectivités et les établissements publics territoriaux pourront adhérer au syndicat moyennant une cotisation, l'objectif est de ne pas faire subir une augmentation des coûts pour les EPCI (environ 380 000 euros aujourd'hui et 400 000 euros pour le département). Pour les nouveaux membres, la cotisation sera positionnée entre 40 et 80 centimes d'euros par habitant à déterminer par le comité syndical.

En comparaison, e-collectivité, propose une adhésion à 68 centimes et Manche numérique c'est un forfait par strate de population pouvant aller de 500 à 2 000 € par an.

Monsieur Nicolas GRAVELLE évoque également l'association DECLIC, il revient sur le **quatrième rapport** du Bureau.

Il explique qu'il s'agit d'une fédération des Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN). Il est proposé aux membres du Bureau d'adhérer à cette association.

Dans le cadre de l'adhésion, Eure Normandie numérique doit désigner plusieurs représentants, il est proposé aux membres du Bureau de désigner :

-Monsieur Sylvain BONENFANT, Président de la Commission des usages, comme représentant élu ;

-Mme Elise BRIGAND, Directrice des usages du numérique, comme représentante permanente titulaire désignée au sein d'ENN

-Monsieur Arnaud HADIDA, Directeur général des services, comme suppléant du représentant permanent titulaire désigné au sein d'ENN.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Arnaud HADIDA passe au point **Actualités juridique.**

ENTHD a saisi le tribunal administratif sur un titre de recette que nous avons émis de 72 000 € sur la refacturation des charges liées au droit d'usage des appuis électriques que gère ENEDIS.

Dans nos contrats avec le délégataire, il est exprimé de façon très claire, que ces charges sont bien de la responsabilité d'ENTHD, mais il conteste cette interprétation du contrat.

Ils ont alors engagé un cabinet d'avocats, le cabinet Clifford Chance, cabinet d'affaires international.

Un mémoire en défense est en construction avec nos avocats.

ENTHD ont également déclenché l'article 53 de la DSP début juillet, le syndicat disposait d'un délai d'une semaine pour organiser une réunion avec leurs avocats, délai tenu avec le PDG d'Axione, la réunion a eu lieu le lundi 18 juillet 14h dans les locaux d'ENN.

Travail effectué cet été avec les avocats, prolongation des délais de discussion de 2 mois ce qui nous amène jusqu'au 8 novembre afin d'essayer de trouver une attente. La demande porte sur plus de 13,6M€.

ENTHD essaie de compenser les 10,5 M€ de pénalités que le syndicat va leur appliquer pour leurs carences sur la partie concessive de construction de réseau.

Toute l'équipe technique, Jean-Christophe et Elodie sont mobilisés sur le sujet avec nos avocats.

Deux contentieux lourds qui occupent le syndicat.

Point SOBECA, 95 % du déploiement est réalisé à ce jour pour leur partie, 100 % d'ici fin d'année et mars 2023 les complétudes seront réalisés. On pensait s'entendre mais ils réclament 1 M€ en fin de contrat malgré un retard de 3 ans. Ils sont habitués à aller au tribunal administratif avec d'autres DSP. Les discussions sont assez tendues.

Point ORANGE, ils n'arrivent pas à déployer, échanges de lettres avec les avocats et de mises en demeure. Planning décalé pour la 5^e fois avec aucune certitude qu'ils finissent d'ici la fin de l'année.

Ce Bureau est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 30 mai 2022.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption Procès-Verbal du précédent CS en date du 30 mai 2022

Pas de remarques.

- Modification des statuts

Elodie BOINET présente les principales modifications qui reposent sur l'ajout de la compétence service et outils numériques ainsi que les règles de gouvernance pour les nouveaux membres afin de participer à la vie syndicale.

On a travaillé par rapport à des statuts de syndicats voisins et en collaboration avec la préfecture.

Le syndicat aura deux compétences :

- Aménagement numérique
- Services et outils numériques

Chaque membre pourra adhérer pour l'une, l'autre ou les deux compétences. Il sera nécessaire de désigner les délégués qui représenteront leur collectivité / établissement public pour chacune des compétences.

Les délibérations devront être propres à chaque compétence sauf celles relevant des décisions communes tel que le fonctionnement général du syndicat ou les décisions financières.

Au niveau des communes, il faudra élire un collège de 7 titulaires et 7 suppléants.

Pour les syndicats, 2 titulaires et 2 suppléants.

Chaque collège aura un nombre de voix égale à 1 à 6 voix déterminé par le comité syndical.

Les autres modifications concernent les règles de fonctionnement des instances qui manquaient de précisions ou qui étaient absentes. C'est le cas des règles relatives au mandat des titulaires en cas de décès, il est précisé que le suppléant le remplace jusqu'à nouvelle élection.

Les modalités de vote du président, des vice-présidents et secrétaire ont été précisées et l'autorisation exceptionnelle d'intégrer des rapports sur table le jour même et de donner pouvoir à un représentant du même collège en cas d'indisponibilité du suppléant a été intégré.

On ajoute la possibilité de tenir nos instances en distanciel et de pouvoir réaliser des votes par voie électronique.

Enfin le syndicat pourra désormais intervenir dans les champs de compétence d'intérêt national.

Autorisation exceptionnelle d'intégrer des rapports sur table le jour même.

- Autorisation engagement crédit investissement 2023 Budget Principal
- Autorisation engagement crédit investissement 2023 Budget 1G

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'ordre du jour est terminé.

La séance est levée à 12h45.